Règlement du concours

1. Conditions de participation et d’inscription

* Critère de participation : être un apprenti inscrit dans le cursus d’apprentissage CFC cuisinier en 1ère année d’école des métiers ou en 2ème année en variante duale
* Avoir dûment rempli et renvoyé le formulaire d’inscription disponible sur le site [www.futurschefs.ch](http://www.futurschefs.ch) accompagné de la vidéo de présentation. A renvoyer complété avec la vidéo de présentation et le règlement signé à l’adresse [win@futuschefs.ch](mailto:win@futuschefs.ch).

1. Déroulement et organisation

* Les candidats respectent les délais et sont ponctuels lors des épreuves. Ils doivent se présenter au moins 30 minutes avant leur convocation en uniforme complet et propre.
* Un comportement courtois et fair-play est de rigueur durant l’ensemble du concours.
* …

1. Rémunération et frais

* Afin de vous faire rembourser les frais de marchandise pour l’épreuve de qualification pratique, il vous faut transmettre les tickets à l’organisateur du concours le jour de l’épreuve pratique. Ces frais seront remboursés dans les meilleurs délais. Seul le matériel nécessaire et limitant le gaspillage sera remboursé
* Le price money sera versé aux finalistes dans les 30 jours suivant la diffusion de la finale

1. Protection des données

* La liste des participants ainsi que les informations personnelles ne doivent pas être communiquées.

1. Accord de non-divulgation

* Durant la réalisation du concours et tant que l’émission ne sera pas diffusée, l’ensemble des informations relatives au concours Futurs Chefs restent confidentielles. Elles ne doivent donc en aucun cas être communiquées.
* Si des informations sont révélées avant la diffusion de l’émission, l’organisateur peut retirer une partie ou la totalité du price money versé.